



PRESENTATION DES CHAMPIONNATS

CONCEPT NATIONAL des SPORTS COLLECTIFS

Pour l'ensemble des sports collectifs, l'Ugsel organise 2 types de championnats :

- Un **championnat ELITE** ouvert à tous les établissements et obligatoire à toute section sportive déclarée MEN ou fédérale.
- Un **championnat PROMOTIONNEL** où **ne peuvent pas** participer les établissements ayant :
 - une section sportive déclarée MEN ou fédérale impactant de fait toutes les catégories de la même entité : collège ou lycée (n° RNE),
 - des élèves bénéficiant d'horaires aménagés,
 - une AS en relation avec un club (convention/partenariat),

Attention : les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant 2 activités pour le CCF, sont autorisées à participer à ce **championnat PROMOTIONNEL**.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe qualifiée aux finales nationales. Si au niveau territorial, plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat ELITE pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Il appartient à chaque établissement concerné par ces championnats nationaux de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale : www.ugsel.org pour prendre connaissance des informations, télécharger les documents mis à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

NIVEAUX D'ENGAGEMENTS

Tableau récapitulatif des possibilités d'engagement :

Etablissement	ELITE	PROMOTIONNEL
Avec section sportive (quel que soit le niveau de la SS, elle impacte tout l'établissement et les regroupements)	X	
Avec option EPS	X	X
Association sportive	X	X



ATTENTION :



Une équipe qui aura réalisé une des 2 premières places aux nationaux PROMOTIONNEL devra, pour prétendre à une qualification aux finales nationales, s'inscrire en ELITE l'année suivante dans la même catégorie.

Une équipe qui réalise un podium en ELITE ne peut s'engager en PROMO l'année suivante dans la même catégorie.

Cette restriction s'applique exclusivement l'année qui suit la réalisation de cette place.

Elle sera autorisée à s'inscrire en PROMOTIONNEL dans son territoire sans pouvoir prétendre se qualifier ou être invitée aux finales nationales dans ce niveau.

La CSR ne pouvant s'opposer à cette règle, elle a décidé que les équipes inscrites dans ces cas de figures participeront aux tournois territoriaux en excluant du classement les matchs joués par ces équipes.

CHOIX (au-delà de la règle précédente) :

ELITE ou PROMOTIONNEL ? Faire appel au bon sens.

L'engagement dans un championnat promotionnel doit être basé sur l'appréciation lucide de l'esprit de ce championnat, qui doit s'adresser à des "pratiquants d'AS".

Des établissements n'ayant pas de sections sportives mais qui ont des élèves voire une équipe qui ont une pratique de "performance" en dehors de l'AS doivent "jouer le jeu" d'une inscription en ELITE.

Il est très difficile d'élaborer des règles précises en dehors de la présence ou non d'une section sportive. Seul le respect de l'esprit d'équité, d'équilibre des forces qui permet de progresser, permettra une pérennisation de ce dispositif qui répond à une demande des enseignants et correspond au projet éducatif de notre institution.